



**PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

Saint-Martin, le 3 décembre 2012

**CABINET**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

Le Préfet Philippe CHOPIN vient de réunir le Comité Territorial de l'Environnement et des Risques Technologiques (COTERST) pour obtenir l'avis sur une autorisation d'exploiter par la collectivité de Saint-Martin en dérogation l'abattoir de Millrun.

Après examen, discussion et analyse des mesures de sûreté environnementale, le COTERST a recommandé des mesures compensatoires, compte tenu de la proximité de la cuisine centrale, et a donné un avis favorable au projet.

La collectivité devra, dans les jours prochains, déposer une demande d'agrément sanitaire avant de procéder à son ouverture.

Ce dossier sera instruit par les services de l'Etat.